SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 3 juillet 2024

Date de Convocation : 25 juin 2024
Date d'Affichage : le 3 juillet 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27 Soit un total de 71 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 3 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. GIROUD).

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD

M. Marc GIROUD, représenté par M. Sylvain DEMULDER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérome OLIVIER à 19h07, donnant pouvoir à M. Alain MATEOS pour les notes 5, 6, 7 et 8.

M. Antoine ARTCHOUNIN à 19h26, donnant pouvoir à M. Gilbert DÉRUS pour la note 8.

Absent :

M. Rachid BOUHOUCH

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

M. Angélo NORIS a été désigné **secrétaire de séance.**

COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2024

7 - Objet : Programme de travaux complémentaires 2024, création des opérations 2024/08 et 2024/09

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des travaux neufs sur les réseaux et ouvrages
Rédacteur : S.LEGRAND / E.DESOUILLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation deux nouvelles opérations de travaux en complément du programme de travaux 2024 approuvé par le Comité Syndical du 4 octobre 2023.

Il s'agit des opérations suivantes :

- 2024/08 – chemisage d'un collecteur d'eaux usées situé place de la Piscine à Pontoise.

Ces travaux s'inscrivent en complément de ceux réalisés à travers l'opération 2023/02 au cours desquels il a été mis en évidence des exfiltrations d'eaux usées de canalisations situées à proximité des travaux réalisés.
L'estimation du montant de l'opération 2024/08 s'élève à 55 000 € HT (dont travaux : 50 000 € HT, contrôles préalables à la réception : 5 000 € HT) soit 66 000 € TTC ; le marché sera dévolu selon le mode de l'accord-cadre travaux par chemisage.

- 2024/09 - chemisage d'un collecteur d'eaux usées rue de Livilliers à Osny.

Un affaissement de chaussée, signalé en mars 2024, a révélé un état dégradé de la canalisation. Les inspections caméra sur le reste de la rue ont permis de mettre en évidence de multiples défauts qui doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation. Un chemisage de ces canalisations doit être réalisé.
L'estimation du montant de l'opération 2024/09 s'élève à 133 000 € HT (dont travaux : 125 000 € HT, contrôles préalables à la réception : 8 000 € HT) soit 159 600 € TTC ; le marché sera dévolu selon le mode de l'accord cadre travaux par chemisage.

Il convient de solliciter de la part des financeurs institutionnels, l'attribution des subventions relatives à ces deux opérations.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE la réalisation des opérations 2024/08 et 2024/09 dont l'estimation totale s'élève à 188 000 € HT, 225 600 € TTC telle qu'elle figure ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

SOLLICITE les participations financières sous forme de prêt et/ou de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à leur obtention.

INSCRIT les crédits au Budget du Syndicat au compte 2315, 13111, 1312 et 1313 – Dépenses et Recette d'investissement.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

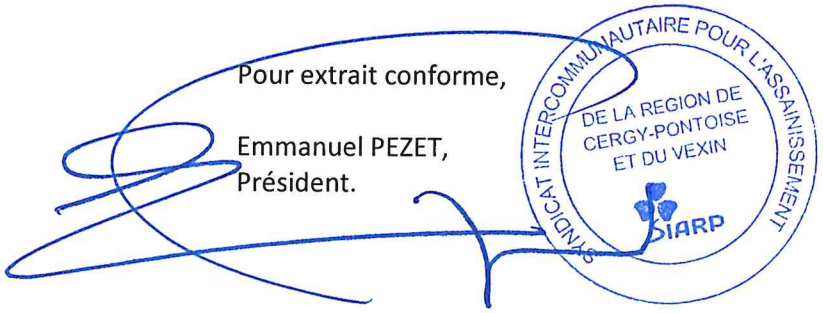

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07